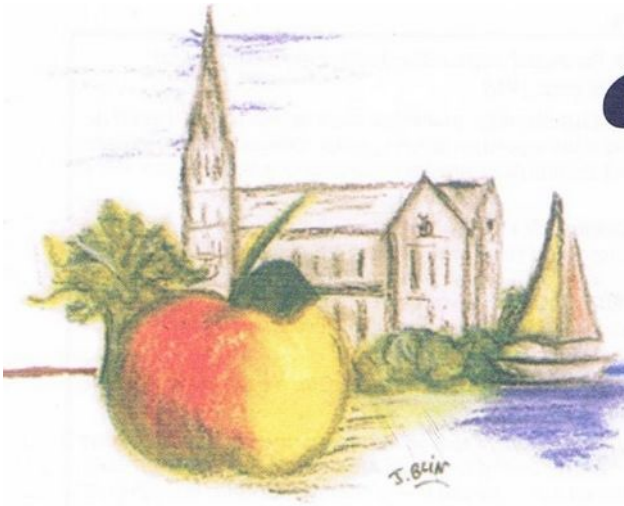

Pleudihen Village

04/02/2022 n°2128

Association Collectif des Maires : reconnaître l'énergie verte pour assumer la gestion des sédiments

Ce samedi, Rance Environnement et Les Envasés organisent leur marche au départ de Mordreuc. Leur parcours les fera s'arrêter en milieu de matinée devant notre Mairie. Les organisateurs souhaitent à la fois sensibiliser la population et mobiliser les élus.

Cela fait déjà longtemps qu'élus comme riverains s'inquiètent des effets de la sur-sédimentation constatée depuis la fermeture de l'estuaire par le barrage. Particulièrement à Pleudihen, comme en témoigne cette réunion d'alerte organisée en 1978 par Edmond Playoust. Par la suite, Michel Vaspart, en tant que maire puis comme sénateur, s'est fortement impliqué. Face aux blocages persistants pour faire reconnaître cette problématique et aux conséquences qui s'aggravent d'année en année, les maires se sont regroupés en collectif. Nous avons remobilisé ce collectif à la suite des dernières élections municipales afin de transmettre l'historique et l'enjeu de ce combat aux nouveaux élus.

En 2021, les maires des 16 communes riveraines ont décidé de se constituer en association. Nous poursuivons nos démarches pour tenter de faire avancer ce dossier. Dernière action en date, le renouvellement de notre demande de tarification verte. Voici ***ce courrier adressé à Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique le 21 janvier dernier*** *(objet : financement de la gestion des sédiments). Une rencontre est programmée avec nos parlementaires dans les prochains jours pour appuyer cette demande.*

Madame la Ministre,

Les élus locaux, maires et parlementaires, s'inquiètent depuis plusieurs décennies de la problématique de la sur-sédimentation en Rance liée à l'exploitation de l'usine marémotrice (UMR). Plusieurs plans se sont succédés, le dernier - en cours - fait suite à un rapport de l'État (CGE-CGEDD) de 2017. Les difficultés rencontrées, tant dans sa mise en œuvre que dans son financement, confirment notre inquiétude à trouver une solution pérenne et durable. Dans le même temps, l'augmentation considérable de la sédimentation génère localement des craintes à la fois sur le devenir de notre estuaire, artificialisé par l'État depuis 1963, et sur celui d'un outil de production d'énergie renouvelable dont le contrat de concession verra son terme en 2043.

Il apparaît évident que les objectifs du Plan de gestion expérimental fixé par l'État ne seront pas atteints, notamment avec seulement 20.000 m³ extraits sur l'objectif de 250.000 prévus sur 5 ans. A la complexité technique à laquelle est confrontée l'EPTB à qui vous avez confié cette mission, s'ajoute la difficulté que l'État rencontre pour mobiliser les financements.

Désormais, l'article L.211-2 du Code de l'énergie, entré en vigueur au 1er juillet 2021, mentionne l'énergie marémotrice parmi les sources d'énergies renouvelables. C'est pourquoi, notre association réitère sa demande de tarification verte pour l'énergie produite par l'UMR. Ce complément de prix doit permettre de financer ses impacts (plan de gestion pérenne) au même titre que d'autres unités de production d'électricité renouvelable. Cette tarification est indispensable pour garantir l'avenir de cet outil EnR. Compte-tenu de cet impératif, notre Collectif appelle aussi à la vigilance quant à la réorganisation du Groupe EDF et à la classification de l'UMR en lien avec les EnR.

Nous exigeons à nouveau que l'État assume ses responsabilités et porte la conclusion d'un avenant au contrat de concession du barrage (UMR) prenant en compte la gestion de son impact environnemental sur l'estuaire dans le cadre de cette tarification. Du reste, dans le cadre de la mise en œuvre du plan expérimental cet avenant était prévu par la recomman-dation N°6 du rapport CGEDD-CGE. Les dégradations environnementales générées et le poids qu'elles font porter sur l'avenir de la concession rendent impératives cette évolution. Dans un contexte où la production d'énergie renouvelable revêt un intérêt stratégique, l'ensemble des acteurs locaux ne comprendrait pas une énième fin de non recevoir sur ce sujet crucial qui mobilise de plus en plus activement nos concitoyens. Nous ne pouvons plus nous contenter des mêmes réponses faites à nos parlementaires au prétexte d'un cadre européen contraignant. Comme l'a confirmé le Commissaire Européen, il est du ressort de votre Ministère d'agir en conséquence sur ce dossier avant la fin du plan actuel dont la réalisation partielle risquerait d'engendrer de graves déceptions.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association représentant les 16 communes riveraines,
le Président, David BOIXIERE, maire de Pleudihen-sur-Rance.

"PLEUDIHEN PAYS DE GRANDS CRUS ET LES DERNIERS GABARIERS DE LA RANCE"

Bernard Pommeret raconte Pleudihen.. Des vignes aux vergers, du négoce des gabares à celui de la coopérative.

(à lire au verso)

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

jusqu'au 5 mars **"Le Moyen-Age se la raconte"** EXPOSITION de la Bibliothèque des Côtes-d'Armor

MARCHÉ tous les MARDIS de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs, boucherie-charcuterie, galettes, artisanat, fromages, produits laitiers fermiers…

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18
Médecin : 15. Pharmacie : 3237
Sage-femme ☽ 09.84.45.25.37
Cabinet infirmier ☽ 02.96.88.28.57
Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires » ☎ 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance ☎02.96.83.38.64
Conciliateur de justice : permanence en mairie (☎ **02.96.83.20.20)**
Taxi LEMOINE ☎·06.08.54.09.22

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).
Dans les villages : **mardi 15/02**
Dans le bourg : **tous les mardis**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'élection présidentielle se déroulera les 10 et 24 avril 2022.

Si vous êtes arrivé récemment sur la commune ou que vous avez déménagé au sein de la commune, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales, en mairie, avant le 4/03/22.

PROCURATIONS

Vous pouvez établir une procuration soit avec le formulaire CERFA 14952*03 disponible sur www.service-public.fr ou en sur le site www.maprocuration.gouv.fr Dans les deux cas, vous devrez vous déplacer en gendarmerie ou au consulat pour faire valider votre identité et votre procuration.

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Mais le mandataire devra se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

SOCIETE DE CHASSE : REPAS DE CHASSE À EMPORTER
SAMEDI 5 MARS Terrine / Civet / Légumes, Prix 10€

Retrait de 10h à 11h30 à la Salle des fêtes. Sur réservation avant le 1er mars auprès des chasseurs ou au 06 74 10 18 49 ou 06 14 36 36 37. Amicalement, André DENOUAL.

Partnerschaft-Jumelage

Herschbach/Uww. - Pleudihen sur Rance

Après deux années, pendant lesquelles nous avons dû interrompre les échanges de jeunes entre nos deux communes, il est temps de relancer la dynamique et pour se faire, nous avons pris la décision avec le Comité de Jumelage d'Herschbach d'organiser ***cet été un double échange :***

les jeunes Allemands arriveront à Pleudihen le dimanche 24 juillet au matin, passeront la semaine chez leurs correspondants pleudihennais et repartiront le samedi soir 30 juillet avec eux pour une semaine à Herschbach.

Retour prévu à Pleudihen le dimanche 7 août au matin.

Pour des soucis d'organisation liés au covid, nous prévoyons un groupe restreint en nombre. Donc, si vous avez entre 12 et 17 ans, que vous avez envie de découvrir la culture allemande et que vous détenez un passe vaccinal , n'hésitez pas à me contacter rapidement…

Parler allemand est un plus, mais pas obligatoire. L'envie de partage, de découverte et de créer du lien est le plus important .

Pour de plus amples informations, je suis joignable par mail sden2269@gmail.com ou par téléphone 06 60 44 63 00. N'hésitez pas à laisser un message.

A très bientôt ! Tchüss ! Sandrine DENOUAL

MAINTENANCE SUR LES ANTENNES RELAIS DU CLOCHER
JEUDI 10/02

Stationnement règlementé Place de l'église

STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

VENDREDI 4 FÉVRIER. Foot loisir : Pleudihen va à Lanvallay à 20h30.

SAMEDI 5 FÉVRIER. Pôle Féminin. U8, U11 foot à 5, U11 foot à 8, U13, U18 : Repos. U15 : Pleudihen va à Plessala à 9h15 (finale départementale futsal).

Pôle Masculin. De U6 à U13 : Plateaux ou matches ou entraînements ou Repos. U14 : Pleudihen reçoit Caulnes à 14h. U15 : Pleudihen va à Evran à 10h (finale de secteur futsal). U17 : Pleudihen va à Evran à 16h30 (finale de secteur futsal). U18 : Pleudihen va à Lamballe à 15h. U14-15, 16 ans : Repos.

DIMANCHE 6 FÉVRIER. Seniors A, B, D : Repos. Seniors C : Pleudihen va à Lanvallay à 12h30 (challenge du district).

"PLEUDIHEN PAYS DE GRANDS CRUS ET LES DERNIERS GABARIERS DE LA RANCE"

- par Bernard Pommeret – PARTIE 2

L'auteur, Bernard Pommeret (1908–1985), ancien adjoint bien connu de certains Pleudihennais, a rédigé cet article paru en 1980 dans la revue le "Rouget de Dol". Suite de la partie 1 parue la semaine dernière...

Ayant poussé plus loin mes investigations, j'ai trouvé une étude de Monsieur Henri Touchard dans l'Histoire de la Bretagne publiée par l'Institut Armoricain de Recherches Historiques, études dans laquelle il est prouvé qu'au Moyen Âge, le pommier n'ayant pas encore fait son apparition en Bretagne, le vin était la boisson courante, au nord d'une ligne théorique allant de Rennes à Vannes, tandis qu'au sud de cette même ligne, on ne buvait que la cervoise, fabriquée avec de l'orge et du blé fermentés, vendue quelquefois sous le nom de bière. Monsieur Touchard précise que si le vin était récolté en grande quantité autour de la ville de Rennes, les crus de qualité étaient ceux des bords de la Rance, PLEUDIHEN étant classé aussitôt après SAINT-SULIAC qui tenait le premier rang.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir, au cadastre de Pleudihen, des parcelles dénommées : *« le clos de la Vigne »*, *« les Vignes Briand »* (et non les Villes Briand) et surtout *« les Vignes »* parcelle dépendant de la ferme du Bois Piédrat et dont le sol légèrement caillouteux, constitue un terrain idéal pour la culture de la vigne.

Chantons donc le Pinot, cépage des bords de Rance, avec un poète d'un pays voisin qui célébrait en ces termes à la fois le vin et le cidre :

« Puisque Noë, un si grand personnage
De boire vin nous a appris l'usage,
Je boirai tout, fais comme moi Voisin
O le bon Vin !
… et …
O soulas des gosiers
Très bon jus de la pomme !
Prions pour le bon homme
Qui planta les pommiers. »

Ce poète qui s'appelait Olivier Basselin était né à Vire à une époque où, la vigne donnant quelques déboires à ses adeptes, les cultivateurs bretons commençaient à s'intéresser au pommier.

Le pommier, arbre originaire, semble-t-il, du Caucase ou de l'Asie Mineure, avait été introduit en Gaule par les Basques (probablement à l'occasion d'une des migrations des Celtes), il en est déjà question dans les Capitulaires de Charlemagne.

(à suivre...)